



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 AVRIL 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Quentin TILLARD

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Ludovic JEAN, Florence LECOCQ, Hugo LEGENDRE, Quentin TILLARD, Solange GHAOUI, Laure WALLEY, Alain VERON, Pierre DENIZET, Delphine TOMAS, Patrick URAS, Waren BOUKHECHAM, Valérie BONNET, Robert MARTI, Florence LENOBLE, Jean-Philippe PROST, Maria RAT

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Maria PENHARD à Jean-François MASCARO, Claire SCHAAF à Solange GHAOUI, Lydie MILAD à Charlotte VADEBLE, Nathalie JEAN à Aurélie GROSSO, Cyril MERLIN à Yaya BOUKHECHAM

Conseillers Municipaux absents :

Délibération N° 26/28-

OBJET : OPERATION DE RENOVATION DE LA RUE DU GENERAL BETHOUARD

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Dans le cadre de la demande de la commune à l'Etat afin de bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), il est proposé de valider l'opération et le plan de financement pour la rénovation de la voirie rue du Général Bethouard.

Suite aux précipitations exceptionnelles de juin 2023, la rue du Général Béthouard a subi des dégradations structurelles majeures. Le ravinement des eaux de pluie a gravement altéré le revêtement de la chaussée et des accotements. Les réparations d'urgence (enrobés à froid) effectuées par les services techniques ne suffiront pas à garantir la sécurité des piétons et des véhicules.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 95 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Coût HT	Taux	Montant HT
Etat (DETR)		70%	66 500 €
Autofinancement		30%	28 500 €
TOTAL	95 000 €	100%	95 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux de restauration de la rue Général Béthouard, et le plan de financement présenté ci-dessus.



SOLLICITE auprès de l'État une subvention de 66 500 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

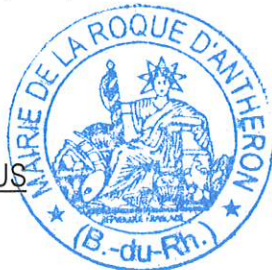
PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et que le démarrage des travaux est prévu pour le 2ème trimestre 2026.

CHARGE le Maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 28/04/26
Et de la publication sur le site internet le 28/04/26
ou notification le 28/04/26

REÇU EN PREFECTURE
le 28/04/2026
Application agréée E-legalite.com